

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2023

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 -
(N° 1346)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF10

présenté par

Mme Untermaier, M. Saulignac, Mme Karamanli, M. Vicot, Mme Pires Beaune, M. Baptiste,
M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun et les membres du groupe Socialistes et apparentés
(membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE PREMIER

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Chaque année, le Gouvernement remet au Parlement un rapport présentant l'avancée de la mise en œuvre de la programmation actée par la présente loi, son exécution et en particulier la création nette d'emplois effectuée et leur répartition au sein des différentes juridictions. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe socialistes et apparentés vise à permettre aux parlementaires de suivre la mise en œuvre de cette loi de programmation. Cela apparaît essentiel au regard de la méthode mais surtout cela constituerait une garantie pour la bonne exécution de la loi.